



## CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JUIN 2025

### **- Procès-verbal de séance -**

(article L.2121-15 du CGCT)

Le Conseil Municipal de LA CHAPELLE-SUR-COISE s'est réuni à la mairie le 19 juin 2025, à 20 h 30, sous la présidence de Madame Christiane BOUTEILLE, Maire.

11 membres étaient présents : Mme Christiane BOUTEILLE, M. Olivier CAUMEIL, Mme Bernadette GUIRONNET, M. Vincent LE GOFF, M. Jean Michel GUINAND, M. Ludovic FLÉCHET, M. Michel RIZOUD, Mme Patricia BISSARDON, M. Rémi VÉRICEL, M. Baptiste BORDET, Mme Corinne MARQUET

3 membre était absent, excusé : M. Guy JACOUD, M. Rémy SAUBIN, M. Damien RABOUTOT

Quorum : 8

Secrétaire de séance : Mme Bernadette GUIRONNET

#### Ordre du jour :

- Composition Conseil Communautaire prochain mandat
- Création emploi saisonnier
- Point sur la MAM
- Point sur les travaux en cours
- Questions diverses ;
- Rapport des commissions ;
- C.R. de réunions.

Le conseil municipal approuve tout d'abord le procès-verbal de la séance du 22 mai dernier.

#### **1) Composition du Conseil communautaire après les élections municipales de 2026 – approbation accord local**

Madame le Maire informe le conseil municipal que par circulaire en date du 10 avril 2025, Madame la Préfète du Rhône a rappelé que dans la perspective des élections municipales de 2026, les conseils communautaires doivent faire l'objet d'une recomposition dans l'année précédant celle du scrutin municipal.

Ainsi les conseils municipaux doivent délibérer de façon concordante à la majorité des 2/3, représentant 50 % de la population ou l'inverse pour une représentativité selon un accord local. Depuis la création de la CCMDL en 2017, c'est un accord local qui a été approuvé pour fixer la composition du Conseil communautaire. Celui-ci repose sur la solidarité des conseils municipaux de St Martin en Haut et de St Symphorien s/Coise qui ont accepté de « laisser chacune 1 siège » pour renforcer la représentativité des 2 communes de Ste Foy l'Argentière et Brussieu qui arrivent ensuite dans l'ordre décroissant au niveau population.

Dans la perspective de 2026, il est proposé, de renouveler l'accord local actuel, à savoir une répartition de 44 conseillers communautaires comme suit :

- Les communes de St Martin en Haut et St Symphorien s/Coise : 4 conseillers communautaires ;
- Les communes de St Laurent de Chamousset, Larajasse, Haute Rivoire, Montrottier, Brussieu et Ste Foy l'Argentière : 2 conseillers ;

- Les communes qui viennent ensuite par ordre décroissant de population : 1 siège.  
Le Conseil municipal approuve à l'unanimité cette composition du conseil communautaire après les élections municipales de 2026

## **2) Création d'un emploi non permanent pour remplacement de l'employé communal pendant ses congés.**

Madame le Maire rappelle qu'un poste non permanent a été créé pour la saison estivale pour palier au surcroît d'activité lié à l'entretien des espaces verts. Elle propose de créer un autre emploi non permanent sur la période du 11 au 24 août 2025 pour une durée hebdomadaire de 8h pour renforcer le service pendant les congés de l'employé communal. Le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents de créer cet emploi non permanent.

## **3) Questions diverses :**

- Point sur les travaux :
  - les têtes des luminaires ont été remplacées par des leds sur toute la commune, sauf les projecteurs.
  - La fin des travaux d'isolation à l'école est programmée dès la fin de l'année scolaire, et fin août avant la rentrée.
  - La chaussée est fortement dégradée au bas de la Rue de Lafay. Après recherche, il s'avère qu'une canalisation est bouchée par les racines d'arbre d'un particulier. Le débouchage est programmé, et la chaussée sera remise en état.
- Madame Le Maire porte à la connaissance de l'assemblée, les statistiques concernant la garderie du soir.
- Conseil d'école : à la rentrée, ce sont 42 ou 43 enfants qui fréquenteront l'école ; le thème de l'année sera l'art ; il y aura une classe découverte en 2026 ; pas de changement de l'équipe enseignante à la rentrée ; projet judo : prise en charge par l'école ; chaufferie : l'alarme a été installée.
- Monsieur Yves BESNARD, chargé de mission énergie bâtiment du Parc Eco Habitat, a transmis ses conclusions concernant la consommation par bâtiment de la commune. La consommation globale est en baisse ; il donne cependant quelques préconisations d'amélioration , notamment pour le chauffage de la salle des fêtes.

## **5) Rapport des commissions.**

- Petite enfance :

Un point est fait sur le projet MAM :

- Maitrise d'œuvre : Madame le Maire présente l'offre du cabinet CORNU-NEEL pour assurer la mission de maîtrise d'ouvrage du projet qui comprend le dépôt du permis de construire, la consultation des entreprises et suivi du chantier. Le Conseil Municipal valide cette proposition.
- le lundi 2 juin 2025, une réunion de présentation du projet s'est déroulée en présence de toutes les institutions, des élus membres du groupe de travail et des deux personnes candidates, Mme MALLET Séréna et Mme VALANTIN Déborah.  
Les démarches nécessaires à l'avancée du projet ont été détaillées, tant au niveau de la création de cette structure avec les diverses formations et réunions nécessaires aux porteuses du projet, qu'au niveau du bâtiment avec un dépôt de permis de construire

d'ici fin juillet 2025. Les informations concernant les aides financières de la CAF ont été données. Les porteuses de projet pourront également avoir une aide au démarrage.

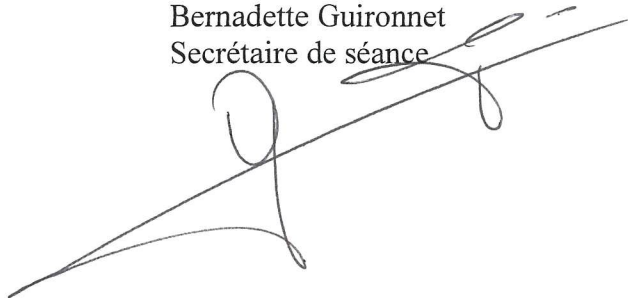
#### **6) C.R. de réunions.**

- CSC Archipel : présentation d'une action bénévole, à savoir une personne impliquée dans le centre de loisirs de DUERNE depuis 5 ans ; recrutement difficile de nouvelles personnes ; heureusement, l'équipe s'appuie fortement sur la directrice ; les échanges entre les divers centres de loisirs favorisent les échanges d'idées. L'équipe d'animateurs est complète ; L'accueil des plus grands dans certains villages a reçu des retours positifs ; Cependant, il existe une problématique au niveau du nombre d'inscriptions aux journées dédiées aux ados ; il serait judicieux de renforcer la communication ; Fin des jardins familiaux ; Point sur les financements reçus pour des projets.
- Le pot de départ de François Fezzanni aura lieu à l'école le mardi 1<sup>er</sup> juillet

La séance est levée à 22 h 45.

Le présent procès-verbal a été approuvé par les membres présents lors de la séance du 18 septembre 2025.

Bernadette Guironnet  
Secrétaire de séance



Christiane BOUTEILLE  
Maire



Publié le 19 septembre 2025